

# FORMATION SSIAP 2 (REMISE À NIVEAU)

## PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

### Public visé :

- Personnes titulaires du **diplôme SSIAP 2** dont la validité est **expirée**,
- Ne pouvant justifier d'une activité en poste dans les 3 dernières années,
- Souhaitant **retrouver leur aptitude réglementaire**.

### Prérequis obligatoires :

- Être titulaire du **diplôme SSIAP 2** (même expiré),
- Être titulaire d'un **diplôme de secourisme en cours de validité** (SST, PSC1, PSE1 ou PSE2),
- Fournir un **certificat médical d'aptitude physique** de moins de 3 mois à l'entrée en formation,
- **Maîtriser la langue française** (écrite et orale).

## OBJECTIFS DE LA FORMATION TFP-APS

La **remise à niveau SSIAP 2** permet aux personnes ayant dépassé la date de validité de leur diplôme (sans exercer dans les 3 dernières années) de retrouver leur **aptitude à exercer la fonction de chef d'équipe de sécurité incendie** dans les ERP (Établissements Recevant du Public) ou IGH (Immeubles de Grande Hauteur).

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

1. Actualiser ses connaissances réglementaires, techniques et managériales,
2. Diriger une équipe d'agents de sécurité incendie (SSIAP 1),
3. Assurer les missions de sécurité incendie et d'assistance à personnes dans le respect des règles en vigueur.

[www.harmonie-formation.com](http://www.harmonie-formation.com)

4 RUE WATTMAN - 44700 ORVAULT

Tél. 09 84 21 02 85 - [contact@harmonie-formation.com](mailto:contact@harmonie-formation.com)

SARL au capital de 2000€ - SIRET 91407824100017 - FR18914078241 - Code APE 8559A  
Déclaration d'activité sous le numéro 52440983344

## CONTENU DE LA FORMATION

La remise à **niveau SSIAP 2** couvre l'ensemble des compétences réglementaires et managériales exigées pour assurer les fonctions de chef d'équipe de sécurité incendie :

### 1. Réglementation

- Évolution des textes réglementaires et responsabilités,
- Conformité des installations,

### 2. Hygiène et sécurité en milieu professionnel

- Prévention des risques,
- Conduite à tenir en cas d'accident

### 3. Management de l'équipe

- Organisation, gestion du planning, motivation,
- Communication et gestion des conflits,

### 4. Préparation aux interventions

- Moyens de secours (extincteurs, alarmes, désenfumage...),
- Exercices pratiques (évacuation, alerte, mise en sécurité),
- Retour d'expérience sur situations réelles.

## DURÉE DE LA FORMATION

- Durée réglementaire : **21 heures** (soit 3 jours de formations en présentiel),
- Formation réalisée en **présentiel**, en salle et sur plateau technique.

## DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription possible sous **7 à 30 jours** à réception d'un dossier complet.

## DÉLAIS MOYENS CONSTATÉS

- Inscription individuelle ou entreprise : **7 à 15 jours ouvrés**,
- Financement externe (France Travail, OPCO, etc.) : **jusqu'à 30 jours ouvrés**.

[www.harmonie-formation.com](http://www.harmonie-formation.com)

4 RUE WATTMAN - 44700 ORVAULT

Tél. 09 84 21 02 85 - [contact@harmonie-formation.com](mailto:contact@harmonie-formation.com)

SARL au capital de 2000€ - SIRET 91407824100017 - FR18914078241 - Code APE 8559A  
Déclaration d'activité sous le numéro 52440983344

## ÉVALUATION ET DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

- **Évaluation continue** au fil de la formation (QCM, mises en situation, pratiques),
- **Attestation de remise à niveau SSIAP 2** délivrée si présence effective sur la totalité des heures et validation des compétences.
- Le diplôme SSIAP 2 retrouve **sa validité de 3 ans** à l'issue de la remise à niveau, sous réserve de remplir les conditions réglementaires.

## FINANCEMENTS POSSIBLES

- **France Travail** (ex Pôle emploi),
- **OPCO** (AKTO, Uniformation, etc.),
- **CPF** (MonCompteFormation.gouv.fr),
- **Plan de développement des compétences** de l'entreprise,
- **Cap Emploi / AGEFIPH** (si éligible).

Notre équipe accompagne chaque candidat dans la constitution de son dossier de financement.

## MODALITÉS DE PAIEMENT

- Paiement en **1 à 3 fois sans frais**,
- Moyens acceptés : **virement bancaire, chèque, espèces** (dans les limites légales).

## PROCÉDURE D'INSCRIPTION

1. **Contact initial** (contact@harmonie-formation.com, Tel: 09 84 21 02 85),
2. **Transmission des pièces justificatives** (diplôme SSIAP 2, certificat médical, secourisme...),
3. **Validation du dossier** par notre équipe pédagogique,
4. **Envoi de la convocation** dans les 48 h après validation,
5. **Entrée en formation** selon les dates disponibles.

[www.harmonie-formation.com](http://www.harmonie-formation.com)

4 RUE WATTMAN - 44700 ORVAULT

Tél. 09 84 21 02 85 - contact@harmonie-formation.com

SARL au capital de 2000€ - SIRET 91407824100017 - FR18914078241 - Code APE 8559A  
Déclaration d'activité sous le numéro 52440983344

## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Notre organisme est engagé dans une démarche d'inclusion.

- Centre conforme aux normes ERP,
- Modalités pédagogiques adaptées sur demande.

Référente Handicap : Madame KOUASSI ([contact@harmonie-formation.com](mailto:contact@harmonie-formation.com),  
09 84 21 02 85)

## LES COORDONNÉES DE CONTACT

[contact@harmonie-formation.com](mailto:contact@harmonie-formation.com) - 09 84 21 02 85

4 Rue Wattman, 44700 Orvault

[www.harmonie-formation.com](http://www.harmonie-formation.com)

4 RUE WATTMAN - 44700 ORVAULT

Tél. 09 84 21 02 85 - [contact@harmonie-formation.com](mailto:contact@harmonie-formation.com)

SARL au capital de 2000€ - SIRET 91407824100017 - FR18914078241 - Code APE 8559A  
Déclaration d'activité sous le numéro 52440983344